



Maladies tropicales négligées

Projet de feuille de route sur les maladies tropicales négligées pour 2021-2030

Rapport du Directeur général

1. Dans sa décision EB146(9) (2020), le Conseil exécutif, à sa cent quarante-sixième session, ayant examiné le rapport sur les maladies tropicales négligées¹ et rappelant la résolution WHA66.12 (2013) sur les maladies tropicales négligées, la feuille de route de l'OMS visant à accélérer les travaux pour réduire l'impact mondial des maladies tropicales négligées (2012-2020) et l'engagement des États Membres en faveur de la cible 3.3 de l'objectif de développement durable 3, a prié le Directeur général d'élaborer, en consultation avec les États Membres et en collaboration avec les autres parties prenantes, la feuille de route sur les maladies tropicales négligées pour 2021-2030, qu'il alignera sur les cibles des objectifs de développement durable pour 2030, afin de maintenir la dynamique créée et de poursuivre les progrès accomplis dans la lutte contre les maladies tropicales négligées, tout en tirant les enseignements de l'application de la feuille de route 2012-2020, et de la soumettre à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé pour examen.
2. Depuis 2018, sous la direction du Groupe consultatif stratégique et technique sur les maladies tropicales négligées, le Secrétariat a engagé un processus consultatif mondial pour recueillir les commentaires des États Membres et des parties prenantes sur l'élaboration du projet de feuille de route, y compris des organismes des Nations Unies, des groupes scientifiques et des groupes de recherche, des organisations non gouvernementales et des partenaires d'exécution, des donateurs et des organisations du secteur privé. Six ateliers ont été organisés en 2019, auxquels plus de 70 États Membres étaient représentés. Parallèlement, plus de 100 intervenants ont été consultés dans le cadre d'entretiens bilatéraux. En outre, le Secrétariat a organisé deux séries de consultations publiques en ligne entre avril et août 2019, rassemblant plus de 300 réponses qui ont été compilées dans une première ébauche de la feuille de route.
3. Lors de sa réunion annuelle en avril 2019, le Groupe consultatif stratégique et technique sur les maladies tropicales négligées a examiné un premier projet de feuille de route et convoqué une réunion extraordinaire en septembre 2019, qui a finalisé et approuvé une version révisée du projet de feuille de route tenant compte des résultats du processus consultatif mondial.² Le Secrétariat a décidé que le projet de feuille de route approuvé par le Groupe consultatif stratégique et technique serait mis à disposition sur le site Web de l'OMS en vue d'un examen ultérieur.

¹ Document EB146/14.

² Voir le rapport de la douzième réunion du Groupe consultatif stratégique et technique sur les maladies tropicales négligées. Disponible à l'adresse https://www.who.int/neglected_diseases/events/twelfth_stag/en/ (consulté le 7 avril 2020).

4. Conformément à la décision EB146(9), le Secrétariat a également engagé de nouvelles consultations sur l'élaboration de la nouvelle feuille de route avec les États Membres et les parties prenantes. Le projet de document a été rendu accessible sur le site Web de l'OMS le 19 février 2020. Une consultation informelle a eu lieu avec les États Membres le 9 mars 2020. Tous les commentaires reçus des États Membres et des parties prenantes ont été examinés et les changements qu'ils ont suggérés ont été intégrés dans un projet de document révisé qui est accessible sur le site Web de l'OMS.¹

LA SITUATION ACTUELLE

5. Les maladies tropicales négligées sont un ensemble hétérogène de 20 maladies et groupes de maladies qui affectent de manière disproportionnée les populations vivant dans la pauvreté, principalement dans les zones tropicales et subtropicales. Elles constituent une charge humaine, sociale et économique dévastatrice pour plus d'un milliard de personnes dans le monde. Les envenimations par morsures de serpents, la rage et la dengue causent à elles seules plus de 200 000 décès par an. Faute de pouvoir accéder en temps voulu aux traitements et aux soins pour d'autres maladies tropicales négligées,² des centaines de millions de personnes sont gravement handicapées, défigurées ou affaiblies. Les maladies tropicales négligées coûtent chaque année aux pays en développement l'équivalent de plusieurs milliards de dollars des États-Unis en coûts de santé directs, en perte de productivité et en régression sur le plan socioéconomique et sur celui du niveau d'instruction.³

6. Les interventions visant à lutter contre les maladies tropicales négligées soutiennent la vision d'une couverture sanitaire universelle. Les programmes de lutte contre ces maladies adoptent des approches de terrain qui leur permettent d'avoir accès à certaines des communautés les plus pauvres du monde et les plus difficiles à atteindre, et aux personnes touchées par des situations d'urgence complexes. Ils garantissent ainsi un accès équitable aux soins et aux services de santé. Le succès de la lutte contre ces maladies peut servir de test décisif pour les avancées en direction de la réalisation de la couverture sanitaire universelle, qui ne peut être atteinte que si les services de santé desservent de manière adéquate les personnes qui souffrent de ces maladies ou qui sont y sont exposées.

7. Une étape critique a été franchie sur la voie de l'élimination des maladies tropicales négligées, qui constitue à la fois une opportunité et un besoin urgent d'accélérer les progrès. Des progrès non négligeables ont été réalisés depuis l'adoption en 2012 de la feuille de route visant à accélérer les travaux pour réduire l'impact mondial des maladies tropicales négligées (2012-2020). Aujourd'hui, 500 millions de personnes de moins qu'en 2010 ont besoin d'interventions contre les maladies tropicales négligées. En outre, 40 pays, territoires et zones ont éliminé au moins l'une de ces maladies. La dracunculose est sur le point d'être éradiquée, avec 54 cas humains signalés dans quatre pays en 2019 ; la filariose lymphatique et le trachome ont été éliminés en tant que problème de santé publique respectivement dans 16 et neuf pays ; l'onchocercose a été éliminée dans quatre pays de la Région des Amériques ; le nombre annuel de cas signalés de trypanosomiase humaine africaine est passé de plus de 7000 en 2012 à moins de 1000 en 2018, dépassant l'objectif initial de 2000 cas d'ici à 2020 ; et le nombre de nouveaux cas de lèpre signalés dans le monde a continué à diminuer depuis 2010 de 1 % en moyenne par an après que la plupart des pays d'endémie ont atteint l'élimination en tant que problème de santé publique (moins d'un cas sous traitement pour 10 000 habitants).

¹ Disponible à l'adresse https://www.who.int/neglected_diseases/WHONTD-roadmap-2030/en/ (consulté le 28 avril 2020).

² Notamment l'ulcère de Buruli, la leishmaniose cutanée, la lèpre, la filariose lymphatique, le mycétome, l'onchocercose et le trachome.

³ Redekop W-K., Lenk E-J., Luyendijk M., Fitzpatrick C., Niessen L., Stolk W-A. et al. *The socioeconomic benefit to individuals of achieving the 2020 targets for five preventive chemotherapy neglected tropical diseases*. PLoS Neglected Tropical Diseases. 2017; 11(1):e0005289. (<https://edoc.unibas.ch/54396/1/journal.pntd.0005289.pdf>, consulté le 7 avril 2020).

8. Les interventions pour combattre les maladies tropicales négligées ont été reconnues comme l'une des meilleures solutions de développement, étant donné leur contribution au bien-être humain et économique. Les partenariats public-privé facilitent les progrès. Les sociétés pharmaceutiques donnent chaque année en moyenne près de trois milliards de comprimés et autres formes galéniques de médicaments sûrs et de qualité garantie, d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars des États-Unis, pour aider à maîtriser et à éliminer les maladies tropicales négligées dans les pays où elles sont endémiques.

9. Des progrès substantiels ont certes été réalisés depuis 2012, mais il est évident que les cibles fixées pour 2020 ne seront pas toutes atteintes. Le projet de feuille de route sur les maladies tropicales négligées pour 2021-2030 identifie les principales lacunes ainsi que les actions nécessaires pour atteindre les cibles pour 2030 (Voir l'annexe 1). L'expérience acquise au cours de la dernière décennie montre qu'il faut poursuivre l'action multisectorielle sur l'ensemble des 20 maladies et groupes de maladies ainsi que dans des domaines particuliers tels que le diagnostic, le suivi et l'évaluation, l'accès et la logistique pour les médicaments et les produits médicaux, la sensibilisation et le financement.

PROJET DE FEUILLE DE ROUTE SUR LES MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES POUR 2021-2030¹

10. Le projet de feuille de route sur les maladies tropicales négligées pour 2021-2030 vise à encourager une réorientation fondamentale pour passer de programmes axés sur des maladies spécifiques, qui peuvent dépendre de partenaires extérieurs, à des approches intégrées fondées sur des plateformes de prestations, communes et axées sur les besoins des patients et des communautés dans le cadre de la couverture sanitaire universelle. Il vise également à renforcer la coordination multisectorielle, l'appropriation par les autorités nationales et locales et l'impact mesurable en fonction des résultats qui comptent pour les populations concernées. Le projet de feuille de route révisé devant être examiné par l'Assemblée de la Santé est disponible sur le site Web de l'OMS. L'annexe 2 présente des propositions de cibles mondiales pour 2030 assorties d'objectifs intermédiaires, afin de mesurer l'impact d'ici à 2023 et 2025, ainsi que de cibles transversales alignées sur les priorités stratégiques du treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2023, et les objectifs de développement durable. Les maladies tropicales négligées sont particulièrement importantes pour l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), mais elles ont aussi une incidence sur de nombreux autres domaines couverts par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et sont également impactées par ces aspects. Concernant l'objectif 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), les programmes de lutte contre les maladies tropicales négligées peuvent contribuer grandement à réduire la charge financière que représentent les soins médicaux. Des domaines de convergence similaires sont évidents pour l'objectif 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), pour l'objectif 4 (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), pour l'objectif 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau), pour l'objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et pour l'objectif 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Les liens des maladies tropicales négligées avec les dix autres objectifs sont moins évidents mais tout aussi essentiels. Le projet de feuille de route décrit les approches intégrées nécessaires pour atteindre ces objectifs au moyen d'activités transversales qui recouvrent plusieurs maladies. Il repose sur trois piliers qui appuieront les efforts mondiaux visant à combattre, éliminer et éradiquer les maladies tropicales négligées.

¹ Voir https://www.who.int/neglected_diseases/WHONTD-roadmap-2030/en/ (consulté le 7 avril 2020).

11. **Pilier 1. Accélérer l'action programmatique.** Il faut agir pour faire progresser la compréhension scientifique, élaborer de nouveaux outils, améliorer les stratégies, renforcer la prestation des services et stimuler les facteurs favorables. Il faut poursuivre les efforts dans les domaines de la recherche et de l'innovation afin de stimuler les progrès et prendre des mesures d'atténuation des risques, parmi lesquels figurent la résistance aux antimicrobiens, les changements climatiques, les situations d'urgence complexes et l'instabilité politique. Des systèmes de santé solides et un environnement mondial favorable sont essentiels pour atteindre les cibles relatives aux maladies tropicales négligées et pour pérenniser les résultats. Si le renforcement global des systèmes de santé est un objectif de long terme, le renforcement des capacités dans des domaines techniques spécifiques sera particulièrement bénéfique. Des lacunes criantes et des domaines d'action essentiels ont été identifiés pour de multiples maladies, y compris le diagnostic, le suivi et l'évaluation, l'accès et la logistique, la sensibilisation et le financement (voir l'annexe 1).

12. **Pilier 2. Intensifier les approches transversales.** Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des maladies tropicales négligées, une approche ciblant les maladies individuellement ne suffira pas pour atteindre les cibles fixées pour 2030. Des approches transversales sont donc nécessaires ; elles consistent à intégrer les approches pour toutes les maladies, à rationaliser les modalités de prestation au sein des systèmes de santé nationaux et à coordonner les efforts entre les secteurs.

13. **Pilier 3. Changer les modèles de fonctionnement et la culture afin de faciliter la prise en main par les pays.** La réalisation de ces cibles, une fois qu'elles auront été adoptées, nécessitera des changements pragmatiques dans les structures organisationnelles et de nouvelles méthodes de travail au sein des programmes de santé et d'un programme à l'autre, notamment dans le domaine des maladies non transmissibles. Le projet de feuille de route sera mis en œuvre pour tenir compte de l'évolution des pratiques actuelles et pour faciliter le respect de ses piliers stratégiques et de ses principes directeurs.

RÔLE DES ÉTATS MEMBRES, DES PARTIES PRENANTES ET DU SECRÉTARIAT

14. **Rôle des États Membres.** Les pays sont à la fois les moteurs et les bénéficiaires des progrès dans la réalisation des cibles fixées pour 2030 en matière de lutte contre les maladies tropicales négligées. Lorsque ce sont les pays qui montrent la voie, l'appropriation et la responsabilité nationales s'en trouvent renforcées. Une approche volontariste de la part des autorités nationales et locales est donc nécessaire pour définir et mettre en œuvre des plans d'action financés partiellement ou totalement par des fonds nationaux. Le projet de feuille de route fournit des orientations sur la manière dont les pays peuvent mettre à jour ou préparer des plans nationaux alignés sur les cibles fixées dans le projet de feuille de route et les objectifs de développement durable. Il formule des recommandations sur la manière de renforcer l'intégration des approches et la coordination multisectorielle et de mettre davantage l'accent sur les lacunes qui doivent être comblées en priorité.

15. **Rôle des parties prenantes.** L'appui des parties prenantes a été important car il a permis les avancées qui ont été enregistrées au cours de la dernière décennie, et leur engagement soutenu sera essentiel pour atteindre les cibles fixées pour 2030. Les parties prenantes devraient aligner leur appui en assouplissant et en harmonisant davantage leurs sources de financement et leurs structures de notification. Aux niveaux régional et mondial, les parties prenantes devraient fournir un appui stratégique à l'OMS en encourageant la recherche qui produit des données probantes car elle fournit des orientations aux pays, comme indiqué dans le projet de feuille de route.

16. **Rôle du Secrétariat.** Conformément à ses fonctions essentielles, le Secrétariat continuera d'élaborer, de présenter et de diffuser des normes, des orientations de politique générale et des conseils de mise en œuvre pour soutenir les pays dans leur action. Pour appuyer la mise en œuvre du projet de feuille de route, le Secrétariat élaborera également un argumentaire d'investissement, un cadre de durabilité, un

cadre de suivi et d'évaluation, un portefeuille de recherche et une stratégie mondiale actualisée sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène et les maladies tropicales négligées. Aux niveaux mondial, régional et national, il prêtera son concours aux États Membres pour la mise en œuvre du projet de feuille de route et donnera des indications sur l'examen et l'actualisation des plans nationaux, le cas échéant.

17. Le Secrétariat s'attachera à adapter son processus d'élaboration des politiques à l'évolution rapide de la situation des maladies tropicales négligées dans le contexte de la santé publique et à actualiser régulièrement ses orientations techniques mondiales en y intégrant des outils et des stratégies innovants à l'efficacité éprouvée. En outre, il renforcera ses propres capacités aux niveaux mondial, régional et national afin d'être mieux à même, d'une part, de diriger une action mondiale coordonnée pour concrétiser les cibles transversales et relatives à des maladies spécifiques, et, d'autre part, de veiller à l'application de l'ensemble des recommandations que contient le projet de feuille de route. Le Secrétariat favorisera les recherches et la production des connaissances nécessaires pour combler les lacunes mises en évidence dans le projet de feuille de route et garantir des progrès durables afin de combattre, d'éliminer et d'éradiquer ces maladies. Il continuera à collaborer avec l'industrie pharmaceutique afin d'obtenir des dons de médicaments et de produits, et d'appeler les partenaires, les donateurs et les établissements universitaires à renforcer leurs engagements.

18. Le Secrétariat effectuera un suivi de la mise en œuvre du projet de feuille de route et évaluera régulièrement les progrès accomplis en direction des objectifs intermédiaires fixés pour 2023 et 2025 ainsi que des cibles pour 2030 en utilisant le cadre de suivi et d'évaluation suggéré. Il est proposé que le Secrétariat rende compte à l'Assemblée de la Santé des progrès accomplis l'année suivant les dates butoir fixées pour les objectifs intermédiaires et les cibles (en 2024, 2026 et 2031) ainsi qu'en 2029, l'année suivant la conclusion du quatorzième programme général de travail de l'OMS. Le projet de feuille de route (y compris ses objectifs intermédiaires et ses cibles) sera actualisé régulièrement afin qu'il soit aligné sur les dernières recommandations mondiales et qu'il tienne compte de l'évolution de la situation des maladies tropicales négligées.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

19. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner le projet de feuille de route sur les maladies tropicales négligées pour 2021-2030 et de donner des orientations supplémentaires sur les questions suivantes :

- Quels changements les États Membres devront-ils apporter à la culture et aux modèles de fonctionnement actuels afin de faciliter l'appropriation par les pays et de garantir la durabilité des programmes nationaux sur les maladies tropicales négligées ?
- Quels engagements les parties prenantes devraient-elles proposer pour préserver les acquis de la mise en œuvre de la précédente feuille de route (Accelerating work to overcome the global impact of neglected tropical diseases – a road map for implementation 2012-2020) et pour aligner leur soutien futur sur le nouveau projet de feuille de route (Ending the neglect to attain the Sustainable Development Goals: a road map for neglected tropical diseases 2021-2030) ?
- Comment le projet de feuille de route pour 2021-2030 contribuera-t-il à améliorer de manière tangible la santé publique mondiale ?

ANNEXE 1

PRINCIPALES LACUNES POUR CHAQUE MALADIE TROPICALE NÉGLIGÉE

		1		2		3		4																	
		Pas d'obstacle en direction de la cible		Des mesures essentielles sont nécessaires pour atteindre la cible																					
		Éradication		Élimination (interruption de la transmission)			Élimination en tant que problème de santé publique						Lutte												
		Dracunculose	Pian	Trypanosomiase humaine africaine (à <i>T. gambiense</i>)	Lèpre	Onchocercose	Maladie de Chagas	Trypanosomiase humaine africaine (à <i>T. rhodésienne</i>)	Leishmaniose (viscérale)	Filariose lymphatique	Rage	Schistosomiase	Géohelminthiases	Trachome	Ulcère de Buruli	Chikungunya	Dengue	Échinococose	Trématodes d'origine alimentaire	Leishmaniose (cutanée)	Mycétome	Chromoblastomycose et autres mycoses profondes	Gale et autres ectoparasitoses	Envenimations par morsures de serpents	Téniasse/cysticercose
Progrès techniques	Compréhension scientifique	2	1	3	3	3	2	2	3	2	1	3	2	2	4	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2
	Outils de diagnostic	2	1	3	3	4	3	3	3	3	3	3	2	2	4	3	2	4	4	3	4	3	3	1	4
	Intervention efficace	1	2	2	3	2	3	2	3	2	1	3	3	2	1	4	3	1	1	3	4	3	2	4	3
Stratégie et prestation de services	Orientations opérationnelles et normatives	2	2	2	2	3	2	2	3	3	1	2	3	2	2	2	2	2	4	1	3	4	4	3	2
	Planification, gouvernance et gestion de programme	3	2	3	2	2	3	2	3	3	3	3	2	2	3	3	4	4	4	3	4	4	3	1	4
	Suivi et évaluation	2	4	3	3	3	3	3	3	3	4	3	2	2	4	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4
	Accès et logistique	2	2	2	3	2	3	1	3	2	4	3	2	1	2	2	2	4	3	4	4	4	3	4	4
	Infrastructures et personnel de santé	2	2	3	3	2	3	4	3	3	3	3	2	2	2	3	2	3	4	3	3	3	2	3	3
Facteurs favorables	Sensibilisation et financement	3	4	3	3	3	3	4	4	4	3	3	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	2	4
	Collaboration et action multisectorielle	2	3	2	2	2	3	3	3	3	3	3	1	2	3	3	3	3	3	4	3	3	2	1	3
	Renforcement des capacités et sensibilisation	1	2	2	3	3	3	3	3	3	4	4	2	2	4	2	1	3	4	3	3	4	3	3	3

Source : https://www.who.int/neglected_diseases/WHONTD-roadmap-2030/en/.

ANNEXE 2

CIBLES, OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES ET INDICATEURS DU PROJET DE FEUILLE DE ROUTE

Cibles générales

Indicateur	2030
Réduction en pourcentage du nombre de personnes nécessitant des interventions pour lutter contre les maladies tropicales négligées	90 %
Nombre de pays ayant éliminé au moins une maladie tropicale négligée	100
Nombre de maladies tropicales négligées éradiquées	2
Réduction en pourcentage du nombre d'années de vie corrigées de l'incapacité liée aux maladies tropicales négligées	75 %

Cibles transversales

Indicateur	2030
APPROCHES INTÉGRÉES	
Indice de couverture du traitement intégré pour la chimiothérapie préventive	75 %
Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies intégrées de lutte contre les maladies tropicales négligées affectant la peau	40
COORDINATION MULTISECTORIELLE	
Réduction (en %) du nombre de décès dus à des maladies tropicales négligées à transmission vectorielle (par rapport à 2016) – pour atteindre l'objectif de l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs de l'OMS	75 %
Accès à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène de base au moins dans les zones d'endémie des maladies tropicales négligées – pour atteindre les cibles 6.1 et 6.2 de l'ODD 6	90 %
COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE	
Proportion de la population à risque protégée contre les dépenses catastrophiques en santé dues aux maladies tropicales négligées – pour atteindre la cible 3.8	90 %
Pourcentage de pays ayant intégré les maladies tropicales négligées dans les stratégies/plans sanitaires nationaux	90 %
Pourcentage de pays ayant inclus des interventions de lutte contre les maladies tropicales négligées dans leur ensemble de services essentiels et ayant prévu un budget à cet effet	90 %
APPROPRIATION PAR LES PAYS	
Pourcentage de pays dont le système de santé national comporte des directives relatives à la prise en charge des handicaps liés aux maladies tropicales négligées	90 %
Pourcentage de pays notifiant des données sur toutes les maladies tropicales négligées endémiques pertinentes	90 %
Pourcentage de pays recueillant et notifiant des données ventilées par sexe sur les maladies tropicales négligées	90 %

Impact des approches intégrées sur les cibles fondées sur des maladies spécifiques

Maladie	Indicateur	2020	2023	2025	2030
MALADIES À ÉRADIQUER					
Dracunculose	Nombre de pays certifiés exempts de transmission	187 (96 %)	189 (97 %)	191 (98 %)	194 (100 %)
Pian	Nombre de pays certifiés exempts de transmission	1 (1 %)	97 (50 %)	136 (70 %)	194 (100 %)
MALADIES À ÉLIMINER (INTERRUPTION DE LA TRANSMISSION)					
Trypanosomiase humaine africaine (à <i>T. gambiense</i>)	Nombre de pays pour lesquels l'interruption de la transmission est vérifiée	0	0	5 (21 %)	15 (62 %)
Lèpre	Nombre de pays ne présentant aucun nouveau cas autochtone de lèpre	50 (26 %)	75 (39 %)	95 (49 %)	120 (62 %)
Onchocercose	Nombre de pays pour lesquels l'interruption de la transmission est vérifiée	4 (12 %)	5 (13 %)	8 (21 %)	12 (31 %)
MALADIES À ÉLIMINER EN TANT QUE PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE					
Maladie de Chagas	Nombre de pays ayant interrompu la transmission par les quatre voies possibles (transmission vectorielle, par transfusion, par transplantation et congénitale), la population cible étant couverte à 75 % par un traitement antiparasitaire	0	4 (10 %)	10 (24 %)	15 (37 %)
Trypanosomiase humaine africaine (à <i>T. rhodesiense</i>)	Nombre de pays où l'élimination en tant que problème de santé publique est validée – définie comme <1 cas/10 000 personnes/an, dans chaque district sanitaire du pays, en moyenne sur les cinq années précédentes	0	2 (15 %)	4 (31 %)	8 (61 %)
Leishmaniose (viscérale)	Nombre de pays où l'élimination en tant que problème de santé publique est validée – définie comme un taux de létalité <1 % dû à la leishmaniose viscérale primaire	0	32 (43 %)	56 (75 %)	64 (85 %)
Filariose lymphatique	Nombre de pays pour lesquels l'élimination en tant que problème de santé publique est validée – définie comme une infection maintenue en dessous des seuils de l'enquête d'évaluation de la transmission pendant au moins quatre ans après l'arrêt de la chimiothérapie de masse ; disponibilité d'un ensemble minimum de soins dans toutes les zones présentant des malades connus	19 (26 %)	23 (32 %)	34 (47 %)	58 (81 %)
Rage	Nombre de pays ayant enregistré zéro décès humain dû à la rage	80 (47 %)	89 (53 %)	113 (67 %)	155 (92 %)
Schistosomiase	Nombre de pays où l'élimination en tant que problème de santé publique est validée – actuellement définie comme <1 % d'infections à schistosomiase à forte intensité	26 (33 %)	49 (63 %)	69 (88 %)	78 (100 %)
Géohelminthiases	Nombre de pays où l'élimination en tant que problème de santé publique est validée (actuellement définie comme <2% d'infections à géohelminthes d'intensité modérée à forte dues à <i>Ascaris lumbricoides</i> , <i>Trichuris trichuria</i> , <i>Necator americanus</i> et <i>Ancylostoma duodenale</i>)	7 (7 %)	60 (60 %)	70 (70 %)	96 (96 %)
Trachome	Nombre de pays pour lesquels l'élimination comme problème de santé publique est validée – définie comme i) une prévalence de trichiasis trachomatéux « inconnu du système de santé » de <0,2 % chez des personnes ≥15 ans dans chaque ancien district d'endémie ; ii) une prévalence d'inflammation trachomatéuse – folliculaire chez les enfants de 1 à 9 ans <5 % dans chaque ancien district d'endémie ; et iii) la preuve écrite que le système de santé peut identifier et prendre en charge les cas incidents de trichiasis trachomatéux, avec des stratégies définies et des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre ces stratégies	9 (14 %)	28 (44 %)	43 (68 %)	63 (100 %)

MALADIES À COMBATTRE					
Ulcère de Buruli	Proportion de cas de la catégorie III (stade avancé) au moment du diagnostic	30 %	<22 %	<18 %	<10 %
Dengue	Taux de létalité dû à la dengue	0,80 %	0,50 %	0,50 %	0 %
Échinococcose	Nombre de pays ayant intensifié la lutte contre l'échinococcose cystique dans les zones d'hyperendémie	1	4	9	17
Trématodoses d'origine alimentaire	Nombre de pays ayant intensifié la lutte dans les zones d'hyperendémie	N/A	3 (3 %)	6 (7 %)	11 (12 %)
Leishmaniose (cutanée)	Nombre de pays dans lesquels 85 % des cas sont détectés et notifiés, et 95 % des cas notifiés sont traités	N/A	44 (51 %)	66 (76 %)	87 (100 %)
Mycétome, chromoblastomycose et autres mycoses profondes	Nombre de pays dans lesquels le mycétome, la chromoblastomycose, la sporotrichose et/ou la paracoccidioïdomycose sont inclus dans les programmes de lutte et les systèmes de surveillance nationaux	1	4	8	15
Gale et autres ectoparasitoses	Nombre de pays ayant intégré la prise en charge de la gale dans l'ensemble de soins relevant de la CSU	0	25 (13 %)	50 (26 %)	194 (100 %)
Envenimations par morsures de serpents	Nombre de pays où la mortalité par morsures de serpents a été réduite de 50 %	s.o.	39 (30 %)	61 (46 %)	132 (100 %)
Téniaïse/cysticercose	Nombre de pays ayant intensifié la lutte dans les zones d'hyperendémie	2 (3 %)	4 (6 %)	9 (14 %)	17 (27 %)

Source : https://www.who.int/neglected_diseases/WHONTD-roadmap-2030/en/.

= = =